

# Histoire de la colonisation belge au Congo 1876-1910 par CoBelCo. (Critique 2, la naissance de l'État Indépendant du Congo)

Voilà une drôle de manière de commenter cette histoire en la faisant débiter avant l'AIA (Association Internationale Africaine) et en couvrant l'époque AIA (1878-1884) puis toute la période EIC (État Indépendant du Congo 1885-1908) et deux années de la colonie du Congo belge (1909-1910) qui sont les seules, du reste, justifiant le titre de « colonisation belge »

CoBelCo nous habitue à ces approximations historiques et son problème est moins ce qu'elle raconte que ce qu'elle ne raconte pas. C'est donc à cela que je vais essayer de remédier car, comme le dit Bernanos, le scandale n'est pas de dire la vérité, mais c'est de ne pas la dire tout entière ; mais en restant conscient, comme l'affirme Bergson que toute vérité n'est qu'une route tracée à travers la réalité

Pour rester correct envers CoBelCo, leurs textes se rapportant au titre développé, seront présentés en entier ou partiellement en écriture italique et mes commentaires ou mes ajouts le seront en écriture normale ; je le ferai paragraphe par paragraphe et je renverrai parfois à des écrits plus anciens de mon Blog ou à mes livres.

## La naissance de l'État Indépendant du Congo.

Le premier paragraphe du texte de CoBelCo qui relate les explorations antérieures de Stanley, n'a pas de rapport direct avec la naissance de l'État Indépendant du Congo et ne sera pas commenté. Il en est de même d'autres paragraphes comme celui qui évoque l'état belge à l'époque. Après avoir pris connaissance du texte de CoBelCo, il est absolument nécessaire de lire le texte d'Oscar Libotte : « *Comment se forme l'État Indépendant du Congo* » remarquable résumé historique, bien structuré en trois parties courtes, claires mais complètes : *Création de l'Association Internationale Africaine ; créations successives du Comité d'études du Haut Congo et de l'Association Internationale du Congo ; création de l'État Indépendant du Congo.*

*Avant l'arrivée des explorateurs Occidentaux, l'Afrique centrale était déjà traversée d'est en ouest par des routes de caravanes commerciales. D'autre part, les bateaux de mer n'allaient pas beaucoup plus loin que Banana sur le fleuve Congo, c'est-à-dire qu'ils restaient au niveau de son embouchure.*

*Le commerce transcontinental d'esclaves au départ de l'embouchure du Congo vers les Caraïbes et le Brésil a cessé aux environs de 1862. Cela n'empêchait pas des factoreries présentes dans le Bas Congo dans les années 1870 et exportant des produits tels que café, arachides, huile de palme et sucre, de continuer à utiliser cette main d'œuvre servile.*

**S'il existait des routes de caravanes d'esclaves du Haut Congo vers l'Est et vers l'Ouest, il n'y a pas d'évidence d'échanges commerciaux à travers le continent entre les côtes est et ouest de celui-ci. Les bateaux de mer s'arrêtaient dans la rade de Banana pour la protection que celle-ci procurait ; d'autre part la puissance du fleuve dans l'estuaire était telle que la remontée était délicate avec le risque d'échouer sur des bancs de sable et d'être pillé par certaines tribus riveraines. (voir le Blog : *Dans le passé du Congo* ; et, *Histoire oubliée qui apprend plein de choses*). Le personnel des factoreries n'était jamais constitué de personnes de la région, mais de personnes engagées venant d'autres pays ; seuls des pêcheurs étaient employés lorsque le chargement des bateaux devait s'effectuer en pleine mer. Le sucre n'a jamais été mentionné comme produit d'exportation de la région. (Voir le livre de Jeannest). Si le commerce transcontinental des esclaves a cessé, celui vers Sao Thomé a continué au départ de l'actuel Angola.**

Trois paragraphes seront ensuite utilisés pour dénigrer l'expédition de Stanley à travers l'Afrique centrale et pour décrire la personne du roi comme un être avide de richesses quelles que soient les méthodes de travail contraint utilisées pour atteindre celles-ci.

*...cet exploit (de Stanley), fut malheureusement entaché d'exactions et de pillages et ne faisait qu'annoncer le contour de ce qui allait suivre...*

*... il rêvait (Léopold II) de s'approprier les richesses de ces contrées lointaines : «au Japon, il y a il y a des richesses incroyables. Le trésor de l'empereur est immense et mal gardé... la masse d'argent accumulée là-bas est telle que si l'Europe en avait connaissance, on organiserait de suite une expédition pour s'en emparer.*

*(23/03/1859, lettre de Léopold II au diplomate belge de Jonghe d'Ardoye*

**Léopold II est très jeune, il a 24 ans quand il écrit cette lettre et l'utilisation du pronom indéfini « on » peut tout aussi bien signifier le Royaume Uni (comme celui-ci le fit aux Indes) ou la France (comme elle le fit en Algérie) et être une analyse de la politique expansionniste de certains pays européens.**

*Le duc de Brabant était un fervent admirateur du système des cultures mis en application à Java par les Hollandais et à l'origine d'un important excédent budgétaire en faveur de l'administration coloniale contrairement aux autres régimes coloniaux qui profitèrent principalement au secteur privé.*

**CoBelCo a raison quant à l'admiration du roi pour ce système, mais celui-ci ne l'appliquera pas à une colonie avec un pays tuteur, mais bien à un état indépendant dont il est seul les pouvoirs législatif, exécutif et répressif, pays qui n'intéresse pas ou très peu le secteur privé du moins pendant les premières années. Lorsque ce dernier se développera au Congo, il profitera du système dans la même mesure que l'État Indépendant, mais dans les règles que celui-ci imposera.**

*En 1875 voyant que toute possibilité de colonisation en Extrême-Orient lui échappait, il concentra son attention sur l'Afrique. Il ne lui restait plus qu'à trouver le moyen de s'approprier une part du « magnifique gâteau africain ». Ce moyen il le trouva en créant l'Association internationale africaine (AIA) lors d'une conférence géographique organisée en 1876. L'admirateur du travail forcé et du profit se muait en philanthrope.*

**On ne connaît rien du bassin du Congo quand le roi (membre assidu de différentes associations géographiques) organise la conférence géographique de Bruxelles où il invite les meilleurs spécialistes européens pour discuter de la manière la plus adéquate pour aller dans ce qu'on appelle le « Haut Congo ». En conclusion de cette conférence, les participants décident : de créer une Association internationale Africaine (l'AIA) et dans chaque pays un bureau national de l'AIA, d'appliquer les résolutions de la convention de Vienne en ce qui regarde la traite des Noirs (voir le Blog : *Au dix-neuvième siècle, 3 congrès essentiels pour l'Afrique centrale*), et sur place, de créer des postes relais pour les explorateurs scientifiques ou les commerçants désireux de prospecter le pays. Un premier fait important fortuit, les participants anglais à la conférence ne désirent pas faire partie du système, car l'Angleterre possède déjà depuis longtemps, un système national similaire. Les participants désignent Bruxelles comme siège de l'AIA et le roi comme président. Strauch devenant le secrétaire général.**

**Les Belges envoient immédiatement une expédition vers le Haut Congo au départ de Zanzibar, au frais du roi. (Voir le Blog : *L'odyssée tragique de la première expédition belge en Afrique centrale*). L'AIA enverra encore 4 autres expéditions via Zanzibar.**

**À la première de celle-ci, Stanley n'a pas encore traversé l'Afrique de part en part.**

*Dans le sillage de l'AIA d'autres associations furent créées comme le Comité d'Études du Haut Congo qui sera remplacé par l'Association Internationale du Congo (1878). Ces associations avaient toutes le même président (le colonel Strauch), la même bannière (étoile jaune sur fond bleu) et les mêmes prétendus objectifs humanitaires tels que l'abolition de l'esclavage. En réalité elles allaient permettre au roi d'intensifier sa conquête du bassin du Congo par l'entremise de Stanley dont il s'était approprié les services à partir de 1878. Ce dernier allait fonder plusieurs stations le long du fleuve depuis son embouchure jusqu'au Stanley Pool où il crée à son extrémité Ouest un quatrième poste qu'il baptisera Léopoldville le 1<sup>er</sup> décembre 1881.*

*En plus d'un travail de reconnaissance, la création de postes, l'assemblage de bateaux à vapeur, Stanley se devait d'obtenir par n'importe quels moyens des contrats d'exclusivité avec les chefs autochtones C'était en fait des contrats d'exploitations de leurs terres par l'AIC et même pire, ces « traités » cédaient à l'association créée par le roi, la souveraineté de leurs territoires et permettait à l'AIA de proclamer ces territoires « états libres » dès 1882. Des affrontements entre ces postes et les populations engendrèrent des répressions sanglantes de la part des groupes armés de Stanley et des agents de l'AIC.*

**Aujourd'hui, on appellerait ces associations des ONG. Le Comité d'études du Haut Congo était constitué pour un temps limité par des apports fixes de fonds (1 million de Fr. or) anglais, hollandais et belge, Le bailleur de fonds hollandais fit faillite. Contrairement à l'AIA qui abordait le bassin du Congo par l'Est, cette nouvelle association devait l'aborder par l'Ouest et passer les Monts de Cristal et les rapides du fleuve. C'est en novembre 1879 (et pas 1878), objectif atteint, qu'elle fut remplacée par l'AIC dont la mission avait pour objet tout le Haut Congo. On retrouve Stanley, engagé par l'AIA dans les 3 associations dont les objectifs humanitaires étaient ceux du Congrès de Vienne, établis 60 années plus tôt.**

**Il est très important de souligner que Stanley avait rejoint ces Associations après le refus de son offre faite à l'Angleterre, second fait important fortuit. Le personnel expatrié à l'époque est peu nombreux, de 10 nationalités différentes, et non belge pour une grande majorité. Il est assisté d'une petite compagnie de militaires Haoussa. L'essentiel des activités se passe au Bas-Congo et sur le chemin du Haut Congo, mais en 1885, 29 expatriés seulement sont passés par Léopoldville, premier poste du Haut Congo.**

**En fait on s'éloigne très peu du fleuve sur lequel se trouvent les postes créés et peu d'affluents sont explorés (l'Ubangi jusque Zinga par Grenfell 1884, l'Itimbiri jusque Ibembo par Grenfell 1884, l'Ikelemba par Grenfell 1884, le lac Tumba par Stanley 1882, le Kwa, la Fini et le lac Léopold II par Stanley 1882, la Busira par Van Géle 1883, l'Aruwimi jusque Yambuya par Stanley 1883, la Lulonga jusque Basankusu par Grenfell 1884). Sur le fleuve, on ne**

dépasse pas les Stanley Falls, même si on envoie un message d'amitié aux postes de l'AIA sur le lac Tanganyika. En réalité on a exploré très peu du bassin du fleuve Congo, mais c'est déjà énorme pour les moyens mis en œuvre. Les contrats signés par Stanley sont des contrats de suzeraineté, c'est-à-dire de protection, qui légitimeront plus tard la guerre contre les esclavagistes. Mais le roi souhaite confédérer les tribus et envoie au Congo Sir Frederic Goldsmith un ancien haut fonctionnaire des Indes qui s'adjoindra l'officier belge Valcke. Ils confédéreront en quelques mois plus de 300 chefs locaux. Des caravanes seront attaquées dans le Bas Congo (notamment celle de Docteur Peschuel) et Valcke, Nilis, Hanssens et Lidner devront sévir ; il y aura une dizaine de morts chez les pilliers et leurs villages seront brûlés.

*Une véritable course à la conquête avait lieu. C'était à qui serait le plus prompt à planter son drapeau. Stanley n'était pas le seul à explorer la région, les Français, par l'entremise de de Brazza étaient au Nord. Les Portugais arrivés en 1493 à l'embouchure du fleuve attendaient qu'on leur reconnaisse le droit de souveraineté sur le Bas Congo. Wissmann, un explorateur allemand bien qu'ayant exploré le bassin du Kasai pour le compte de Léopold II, espérait que cette région allait revenir à son pays. Enfin, Cameron, sujet de sa majesté britannique, lorgnait tout autant sur la région.*

*Parallèlement à ces expéditions, les missions catholiques et protestantes faisaient le forcing pour y établir leurs quartiers.*

**Dans ce paragraphe, CoBelCo fait la démonstration de sa méconnaissance de l'histoire du Congo et de la chronologie des événements avant l'État Indépendant du Congo dans la période AIA-AIC, 1878-1885. Cameron (1875) et Wissmann (1886-1887) effectuent leurs reconnaissances en dehors de cette période. De Brazza arrive le premier au Stanley Pool... par l'Est. La réclamation des Portugais concernera les frontières de l'EIC et fera l'objet d'un arrangement à l'amiable. On vient de voir dans le paragraphe précédent que des expatriés peu nombreux avaient été au Haut Congo en 1885. On est très loin du rush évoqué par CoBelCo.**

**La même remarque est valable pour les missions. Les Pères du Saint Esprit possèdent deux postes au Bas Congo depuis 1835 et les Pères Blancs ont un seul poste au lac Tanganyika depuis 1879. Quant aux Protestants, ils ont une dizaine de missions au Bas Congo depuis 1870 et une seule mission au Haut Congo à Kinshasa. Elles sont présentes sur le fleuve avec un bateau avec lequel le missionnaire explorateur Grenfell exécute ses expéditions. (Voir Blog : *Les missions au Congo avant 1896*).**

*Les antagonismes entre les puissances coloniales telles l'Angleterre, la France, l'Allemagne et le Portugal auront servi, sans aucun doute, à la reconnaissance de l'AIC de Léopold II et de ses « territoires indépendants ». Dans un premier temps, et ce via l'entremise d'un certain Sandford, diplomate américain à la solde du roi des Belges, les États-Unis reconnaîtront les premiers, en 1884, la souveraineté de l'AIC sur ces « états libres » du Congo.*

*Ensuite, la Conférence de Berlin (1884-1885), où Banning et Lambermont étaient les représentants belges, approuvait un acte imposant dans le bassin du Congo la liberté de commerce et de navigation interdisant tout monopole et promulguait l'abolition de l'esclavage, la protection des Africains et des missionnaires chrétiens. Ceux-ci préoyaient également la création d'une commission internationale qui devait intervenir lors de conflits et de litiges se rapportant à l'acte*

**La Conférence de Berlin concerne les 12 principales nations européennes, les États-Unis et l'Empire ottoman particulièrement intéressé car il contrôle l'Égypte et le Soudan. L'AIC est le seul organisme structuré présent et actif dans le Haut Congo, et c'est à ce titre que la souveraineté sur cette région (non encore définie ni explorée) lui sera accordée. Troisième fait important fortuit : jamais dans l'histoire du monde, une « ONG » n'aura eu une responsabilité de cette nature. Mais l'AIC rassure car elle utilise déjà des citoyens de la plupart des pays signataires.**

**L'acte de Berlin sera signé et accepté par 13 des 14 nations présentes. (Voir le Blog : *Au dix-neuvième siècle, trois congrès essentiels pour l'Afrique centrale*).**

*En 1885, le 1<sup>er</sup> août, l'État Indépendant du Congo (EIC) était né et le roi Léopold II en assumait le titre de souverain grâce au vote du parlement belge lui permettant d'en assumer les fonctions. L'intervention d'Auguste Beirnaert en tant que premier ministre aura été primordiale pour l'obtention de ce résultat, en effet, la reconnaissance par les puissances de la souveraineté de l'AIC sur les territoires d'Afrique centrale créait la surprise en Belgique puisque cette entreprise avait été réalisée fort discrètement par le roi. Et les avis étaient mitigés.*

*Il faut aussi savoir qu'en Belgique, aux environs des années 1880, l'activité industrielle était florissante aux dépens principalement de la classe ouvrière. En 1882, 42% de la population étaient analphabètes. Un petit pourcentage des hommes pouvait voter et ce, en fonction de l'impôt payé.*

**Que les milieux politiques belges soient étonnés du rôle prépondérant donné à l'AIC et au roi en Afrique centrale est normal vu la nouveauté improbable de la décision, mais que le parlement belge vote l'autorisation, pour le roi, d'assumer ces nouvelles tâches hors de l'état belge, cela constitue un quatrième événement important fortuit.**

Réduire la Belgique de 1880 aux deux phrases de CoBelCo est tout à fait risible. À l'époque, la Belgique est la troisième puissance économique mondiale et est, sur le continent, un des rares pays qui peut concurrencer l'Angleterre dans n'importe quelle activité industrielle. Ayant doublé sa population depuis 1830, elle est le pays ayant la plus grande densité de population au kilomètre carré. S'il est vrai qu'une grande partie de sa population n'a pas été scolarisée, c'est durant le règne de Léopold II qu'on devra créer une école primaire officielle dans chacune des 2600 communes du pays, qu'on créera 10 athénées royales et 60 écoles moyennes et que l'enseignement deviendra obligatoire jusqu'à l'âge de 14 ans et encore que les écoles privées seront subventionnées par l'état. Au point de vue social, on constate la création du parti ouvrier (1885), l'interdiction de payer les salaires en nature (1887) l'adoption d'une législation restrictive pour le travail des femmes et des enfants (1889), la création d'un ministère du travail (1895), d'une assurance maladie et invalidité (1894-1898). Les syndicats ont la personnalité civile (1898), en 1900 on instaure une pension de vieillesse et une réparation pour les accidents du travail (1903) et le repos dominical (1905). Au point de vue électoral, le suffrage universel par étapes est créé en 1893 (25 ans et vote pluriel pour certains chefs de famille), en 1899 représentativité proportionnelle des partis au parlement et en 1898, la langue flamande retrouve son rang de langue officielle.

Cette énumération, qui souligne la mauvaise foi de CoBelCo, est loin d'être exhaustive.

Dans l'État Indépendant du Congo, Léopold II qui concentre tous les pouvoirs sur sa personne, va s'inspirer du modèle belge.

*L'état belge intervint à plusieurs reprises pour financer l'administration de l'EIC. En 1888 un décret fut voté pour permettre l'émission en Belgique d'un emprunt à lots de 150 millions de francs qui rapportèrent, en 1888 et 1889, 23 millions dont 7,5 furent versés au roi qui garda 5,5 millions pour se rembourser de ses investissements congolais réalisés depuis 1876 dont le montant est estimé à 17,5 millions. Les autres deux millions étaient déposés dans le trésor de l'EIC. On vota une autre loi qui impliquait une participation de 10 millions de l'état belge dans le capital de la compagnie du chemin de fer du Congo.*

*D'autre part, fait extrêmement important, sous l'impulsion de Beirnaert, le parlement vota en 1890 une convention entre la Belgique et l'EIC. Celle-ci allait lier le sort du Congo à la Belgique, en tous les cas pour de nombreuses années. Moyennant un prêt sans intérêt de 25 millions de francs étalé sur 10 ans, la Belgique obtenait la possibilité d'annexer le Congo en 1900. De cette somme, 5 millions étaient versés immédiatement au roi. Il en garda la moitié pour son remboursement. Enfin, un dernier subside de 6.850.000 francs, éventuellement remboursable à l'état belge, était octroyé à l'EIC en 1895. Ainsi, le gouvernement belge dirigé par Auguste Beirnaert reconnaissait la souveraineté de Léopold II sur l'État Indépendant du Congo et il lui fournissait également un terrain propice à la réalisation de son entreprise coloniale.*

Assez curieusement cette partie du texte de CoBelCo semble être la traduction maladroite d'un texte dans une autre langue. Entre 1877 et 1888, durant 11 années, c'est la fortune du roi qui va supporter, par ses avances, tous les frais afférents aux expéditions de l'AIA, à l'AIC, du Comité d'études du Haut Congo et ceux relatifs au début de l'administration de l'EIC, à tel point que l'on va s'inquiéter en Belgique et craindre la faillite du souverain. En 1889, celui-ci comprenant que cette manière de faire ne peut pas continuer, va écrire un testament en faveur de l'état belge (à qui il lègue après sa mort tous ces droits souverains sur l'EIC) et solliciter une aide de ce dernier. En même temps, il sollicite également une aide financière de certaines banques. Le prêt de l'état belge est accompagné d'une contrainte de remboursement dans un délai prescrit et, en cas de non remboursement, l'état belge pourra annexer l'EIC. Au terme envisagé, l'EIC n'avait pas remboursé sa dette mais la Belgique n'a pas annexé le Congo, des discussions au parlement n'ayant pas abouti à un accord (1894).

Pour la création du chemin de fer, le roi avait fait un contrat avec une société anglaise pour la construction (coût estimé 25 millions) et la gestion de celui-ci. C'est la détermination de quelques jeunes Belges (dont Thys) qui fera changer d'avis le roi. Le projet sera belge et l'état belge y investira 10 millions de francs.

Au terme de l'EIC, le roi avait logiquement récupéré les avances qu'il avait faites au départ de sa propre fortune. Il est bon de souligner également que les entreprises belges d'abord, anglaises ensuite étaient privilégiées dans les fournitures de produits manufacturés à l'EIC.

*À partir de 1886, le commandement sur le fleuve allait être confié pour la première fois à un Belge, Camille Janssen qui deviendra gouverneur général l'année suivante. Dès ce moment, de nombreux postes de cadre reviendront à des militaires belges mis à la disposition du roi par le ministère de la guerre. Les Scandinaves représenteront la plus grande partie du continent occidental non belge.*

En 1886, il y a 255 expatriés pour tout le Congo, mais au début de la construction du chemin de fer (1890) il y en aura 744, dont une majorité de Belges (60%). Les militaires volontaires pour aller au Congo, feront un stage au service cartographique de l'armée, stages utiles pour certains des travaux qu'ils devront accomplir. Les Scandinaves sont essentiellement des officiers et des mécaniciens de marine bien nécessaires dans un pays où les voies d'eau sont les plus utilisées pour les déplacements. On est en pleine période d'exploration et

**d'établissement de la cartographie du pays ; les jeunes militaires sont les plus aptes à ce travail physiquement pénible.**

*L'Acte de Bruxelles naquit en 1890 après la convocation d'une conférence initiée par le 1<sup>er</sup> ministre britannique. Il concernait la suppression du commerce d'esclaves par terre et par mer en Afrique et au Moyen-Orient et limitait l'importation en Afrique de boissons alcoolisées et d'armes à feu. Cet Acte arrangeait bien entendu Léopold II puisqu'il renforçait ses initiatives « humanitaires » et dans sa pénétration en Afrique centrale. En effet, une vaste zone à l'ouest du lac Kivu était sous l'influence, depuis des années, des Swahilis originaires de la côte est (actuel Kenya et Tanzanie). Le commerce d'esclaves faisait partie de leurs diverses activités de négoce. Enfin, une dérogation à l'Acte de Berlin, permettait la levée de droits d'entrée dans le bassin conventionnel du Congo.*

**L'Acte de Bruxelles répète les décisions du Congrès de Vienne pour les trafiquants d'esclaves arabisés de la côte est de l'Afrique. Il y a dans la région deux types de Swahilis arabisés, les colons sédentaires paisibles qui ne sont pas concernés et les chasseurs d'esclaves qui conduisent des caravanes et qui pratiquent la traite des Noirs. L'alcool est déjà interdit dans le Haut Congo et les armes continueront d'arriver par le Kasai en provenance de l'Angola et par l'est (voir *l'histoire de Stokes* dans le Blog). La décision la plus importante pour l'EIC est la dérogation à l'Acte de Berlin qui permet la levée de droits d'entrée, ce qui va aider financièrement à chasser les esclavagistes de la Cuvette centrale (ils ont déjà dépassé le Lomami et sont bien engagés sur la Maringa et la Lopori. Sur la rive droite du fleuve, ils ont atteint l'itimбири) et de les chasser de l'est du Congo (1892-1895).**

**Il faut préciser ici qu'une carte sommaire du Congo avait été présentée à Berlin et signée pour accord par un fonctionnaire britannique. Cette carte comprenait tout l'est du Congo jusqu'aux lacs ainsi que le Katanga.**

**Cette signature pour accord constitue le cinquième fait important fortuit.**

**Ces 5 hasards successifs sont indépendants de la volonté de Léopold II, mais conditionnent la réussite de toute son œuvre africaine car il a su en tirer parti.**